



Envoyé en préfecture le 30/06/2025

Reçu en préfecture le 30/06/2025

Publié le 30/06/2025

ID : 038-213800873-20250624-2025_10-AR



Chasse-sur-Rhône,
le 24 juin 2025.

VILLE DE CHASSE-SUR-RHONE

ARRETE MUNICIPAL

N° 10/2025

OBJET : POSE D'ENSEIGNE

Nous, Maire de la Ville de CHASSE-SUR-RHONE

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU le Code de l'Environnement,

VU la demande présentée par la société « ICOM », représentée par Monsieur MAZELET Sylvain en vue d'obtenir l'autorisation d'installer un support d'enseigne au droit du 326 rue de la Convention à Chasse-sur-Rhône,

ARRÊTONS :

ARTICLE I :

L'autorisation d'installer un support d'enseigne au droit du 326 rue de la Convention à Chasse-sur-Rhône, est ACCORDEE à la société ICOM, représentée par Monsieur MAZELET Sylvain pour le projet décrit dans la demande.

La surface cumulée du support d'enseigne sur façade est de 4 m².

ARTICLE II :

Les enseignes lumineuses devront être éteintes entre 1 h et 6 h du matin lorsque l'activité a cessé.

Sinon extinction 1 heure après la cessation et rallumage 1 heure avant l'ouverture.

ARTICLE III :

Il est rappelé au pétitionnaire qu'aucune construction, modification de construction ou aménagement de travaux ne pourra être édifiée sans qu'il ait au préalable obtenu du Maire l'autorisation par arrêté prévu par le Code de l'Urbanisme et de l'Habitation.

ARTICLE III :

Ampliation du présent arrêté sera adressé :

- au pétitionnaire,
- à la Police Municipale,
- à la sous-préfecture de Vienne.

Fait à Chasse-sur-Rhône, le 24 juin 2025.

Aicha GACEM



Adjointe à l'Urbanisme

